

GENIS SPORT

Société par actions simplifiée au capital de 32 014,29 euros

Siège social : 12 rue Henri Becquerel, Mas Guérido, 66330 CABESTANY

316 475 193 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 JANVIER 2025

L'an 2025 le 23 janvier, à 10 heures,

Monsieur Jean-Hugues GENIS Associé Unique de la société GENIS SPORT,

Après avoir exposé :

- Qu'en date du 28/11/2024 il a fait apport à la société JH, de la totalité des 2100 parts qu'il détient dans la présente société GENIS SPORT ;
- Que la société JH a été immatriculée en date du 22/01/2025 ;

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification des articles 8 et 9 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Jean-Hugues GENIS, Associé Unique, décide de modifier comme suit les articles 8 et 9 des statuts par suite de l'apport effectué en date du 28/11/2024 à la société JH :

ARTICLE 8 - Apport

Il est ajouté le paragraphe suivant :

« En date du 28/11/2024, Monsieur Jean-Hugues GENIS a apporté à la société JH, la totalité des 2100 actions qu'il détient dans la société. »

Article 9 - Capital social

« Le capital social est fixé à la somme de 32 014,29 euros. Il est divisé en 2100 actions numérotées de 1 à 2100 attribuées en totalité à la société JH, associée unique. »

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-Hugues GENIS

